



Nouvelles activités récréatives

Fiche d'information : Parcs nationaux des montagnes

Changement nécessaire

Les répercussions qu'entraîne la technologie sur la demande de nouvelles activités récréatives ne sont pas prévues dans les plans directeurs actuels. L'examen de ces plans directeurs permet d'établir des directives propres à chaque parc concernant les nouvelles activités qui cadrent avec la politique nationale de Parcs Canada.

Contexte

- Les visiteurs des parcs nationaux pratiquent toutes sortes d'activités récréatives axées sur la nature.
- Les nouveaux moyens technologiques ont stimulé un certain intérêt à l'égard d'activités comme les tyroliennes, la via ferrata, etc.
- Parcs Canada a diffusé un bulletin de gestion visant à assurer l'uniformité du processus d'approbation de nouvelles activités.

Orientation du plan directeur actuel

Les plans directeurs ne prévoient pas de directives précises pour évaluer les nouvelles activités récréatives.

Les parcs nationaux disposent d'un système de zonage pour désigner les secteurs où les activités motorisées et non motorisées sont permises.

Les plans actuels précisent qu'aucun terrain supplémentaire ne peut être cédé à des fins d'utilisation commerciale et que les sports aériens sont interdits.

Considérations

- De nouvelles activités peuvent permettre aux visiteurs de découvrir les parcs nationaux, d'enrichir leurs connaissances et d'y vivre des expériences différentes.
- Au moment de proposer de nouvelles activités, il convient de procéder à une bonne gestion pour pouvoir traiter les conflits potentiels entre l'écologie et l'utilisation des parcs par les visiteurs.
- Dans son bulletin de gestion intitulé *Évaluation des activités récréatives et des événements spéciaux*, Parcs Canada recommande un examen complet des avantages et enjeux des nouvelles activités ainsi que la participation d'intervenants à l'échelle nationale et locale.
- À l'échelle nationale, Parcs Canada évalue actuellement diverses activités notamment le deltaplane, le parapente, les tyroliennes, la via ferrata, les excursions à la cime des arbres et les parcours d'aventure.

Orientations futures

Parcs Canada invite la population à faire des commentaires sur les orientations suivantes, proposées pour le plan directeur révisé.

- Suivre les directives du bulletin de gestion 2.6.10, *Évaluation des activités récréatives et des événements spéciaux*, ainsi que les critères de zonage des parcs dans l'évaluation de nouvelles activités récréatives.

- Fournir des directives propres au parc sur les activités qui sont acceptables en vertu de la politique nationale et qui enrichissent l'expérience et l'apprentissage des visiteurs tout en favorisant la protection des ressources.
- Mener des consultations locales sur les nouvelles activités, au besoin.